

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-028-12375/22/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à France Active PACA au titre de l'année 2022 pour l'accompagnement et la mise en réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire et du champ de la RSE sur le territoire de la Métropole
33942**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

A ce titre, elle ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine ».

Créé en 2022, l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur (économie solidaire et Insertion Active) participe de manière significative à la création et à la pérennité des entreprises notamment celles relevant de L'économie Sociale et Solidaire ou engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

En 2021, France Active PACA a accompagné 1056 entrepreneurs pour 24,6 millions mobilisés soit 5771 emplois créés ou consolidés tous dispositifs confondus.

France Active PACA, veille à travers la mise en œuvre de son offre de service, à protéger les entrepreneurs les plus fragiles. Son action se structure autour de trois principales missions ;

- Elle intervient sur les besoins en financement à tous les stades de la vie d'un projet via l'octroi de prêts solidaires renforçant les ressources de l'entreprise pour des besoins en fonds de roulement ou d'investissement (50 % des entreprises de l'ESS financés par France Active PACA étaient en phase de développement en 2021). Elle joue également un rôle d'intermédiation bancaire notamment en proposant des garanties facilitant l'accès aux crédits bancaires (en 2021, 16 millions de prêts bancaires garantis). En ce sens, elle favorise l'accès à une offre de service fondée sur la finance citoyenne auprès d'un public souvent exclu d'une offre dite plus traditionnelle. Enfin, pour répondre aux difficultés engendrées par la crise économique et sanitaire du Covid 19, des dispositifs plus ponctuels tel que la Prime Urgence ESS et Le programme de Relance Solidaire Ess'OR en région PACA ont été déployés afin d'apporter un soutien financier aux structures de l'ESS (en 2021, 2,1 millions de prime Urgence ESS versées aux petite structures de l'ESS et 1214 emplois préservés).
- Elle apporte conseils et expertises tout au long du parcours d'un entrepreneur via un suivi individuel et personnalisé auprès des différentes structures. Selon le stade d'avancement du projet et les besoins exprimés plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés tel que le dispositif SOS ou le dispositif Rebond qui répondent principalement à des besoins de structuration financièrement et de sécurisation du modèle économique (en 2021, 60 structures bénéficiaires du dispositif SOS pour 600 ETP sécurisés et 17 rebonds mis en place pour 100 ETP sécurisés). Le Dispositif Local d'accompagnement vise, quant à lui, à soutenir le développement et la consolidation des structures employeuses de l'ESS (224 associations bénéficiaires en 2021). Enfin, des dispositifs plus spécifiques ont été mis en œuvre tel que le Programme Inclusion par le travail ; dispositif d'accompagnement renforcé à la création d'entreprise pour les publics particulièrement fragiles (50,3 % des créateurs financés en 2021 sont en situation de grande précarité). Ainsi que le dispositif CEDRE d'accompagnement à la transition écologique.
- Elle met en réseau et améliore la visibilité des projets du territoire, afin d'en faire les moteurs d'un développement durable du territoire avec notamment le dispositif Connexion ; dispositif permettant de diffuser et de favoriser la diffusion et l'essaimage de pratiques durables et inclusives. En 2021, 12 ateliers collectifs Connexion ont été organisés réunissant 130 entrepreneurs et collectifs.

Ainsi, France Active Provence-Alpes-Côte D'Azur contribue activement au développement économique du territoire métropolitain, en favorisant, par son action, la création et le maintien d'emploi via l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à forte dimension sociale et solidaire.

C'est pourquoi les services de la Métropole et de ses Territoires, en matière d'emploi et d'insertion, et France Active PACA collaborent pour mettre en œuvre sur le territoire, au travers d'une programmation définie annuellement, des actions en faveur de la création et la pérennisation d'activités économiques porteuses d'emplois, d'entreprise de l'ESS et du champs de la RSE, sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Programmation 2022, proposée par France Active PACA, vise à accompagner toutes les structures appartenant au champs de l'Économie Sociale et Solidaire et de la RSE et ce à chaque étape de la vie d'une structure.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à soutenir financièrement l'association afin qu'elle œuvre au financement, à l'accompagnement et à la mise en réseaux de ces structures.

Pour ce faire, l'association dispose d'une totale indépendance de décision dans la définition de ses actions, à conditions qu'elles soient orientées autour de 4 axes :

Axe 1 : les activités d'expertise financière en direction des entrepreneurs engagés.

Axe 2 : Les activités de conseil et d'accompagnement proposées dans le cadre de nos dispositifs spécifiques, tout particulièrement le DLA 13 et le SOS.

Axe 3 : Les opérations d'information ciblées au travers de matinales des experts.

Axe 4 : Les opérations de valorisation des structures financées par la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de permettre la création, le déploiement et la croissance de structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- L'intérêt à soutenir des « entreprises engagées » dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- L'intérêt de permettre à une population en difficulté d'accéder à un emploi par l'intermédiaire de structures d'insertion par l'activité économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association France Active PACA, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole N, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ